



EuropeAid/132630/C/SER/Multi

CLEANER ENERGY SAVING MEDITERRANEAN CITIES

Contract No ENPI 2012/309-311

RAPPORT

**Financement international et national des projets de promotion de l'énergie urbaine durable
dans les villes du Maroc**

Par Abdelhamid Maghrebi

Décembre 2014

Avertissement. Le contenu du présent rapport ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. La responsabilité quant aux informations et aux opinions exprimées incombe entièrement à l'auteur.



This project is funded by
the European Union



Implemented by a Consortium
led by Hulla & Co. Human
Dynamics KG

HULLA & CO HUMAN DYNAMICS KG

in consortium with

PESCARES Italy, HCL Group

Centre for European Policy Studies (CEPS)

Associated Consulting Engineers (ACE)

Institute of Communications and Computer Systems of the

National Technical University of Athens (ICCS NTUA)

The Assembly of European Regions (AER)

The EuroMed Cities Network

Table des matières

ABRÉVIATIONS	5
1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
2. INTRODUCTION	11
3. INSTRUMENTS FINANCIERS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET DES DONATEURS RÉGIONAUX ET BILATÉRAUX	12
3.1. LA COOPÉRATION ALLEMANDE (GIZ)	12
3.2. COOPÉRATION FRANÇAISE	16
3.3. UNION EUROPÉENNE	16
3.4. PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN	17
3.5. AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT	18
3.6. BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)	18
3.7. BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)	18
4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET INCITATIFS AU NIVEAU NATIONAL	20
4.1. FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (FEC)	20
4.2. FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE (FDE)	20
4.3. FONDS DE GARANTIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (FOGEER)	20
4.4. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
4.5. OFFRE INDUSTRIELLE MAROC	22
4.6. INCITATIONS SECTORIELLES	22
4.7. TARIFICATION INCITATIVE	23
5. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIATS (RÉSEAUX, ADHÉSION À LA CONVENTION DES MAIRES)	24
5.1. MISE EN RÉSEAU	24
5.2. DIFFUSION DES INFORMATIONS	24
6. RECOMMANDATIONS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE PROMOTION DE L'ÉNERGIE URBAINE DURABLE	26
APPENDICES	29
ANNEXE 1. RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DISPONIBLES ET POTENTIELS DES ACTIONS D'ÉNERGIE URBAINE DURABLE	29
ANNEXE 2. PROJETS DE JUMELAGE	31
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	32
RAPPORTS FOURNIS PAR LE PROJET CES MED	32
DOCUMENTS SUR L'ÉNERGIE AU MAROC	32
SITES WEB	33

ABRÉVIATIONS

ADEREE	Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
BMZ	ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement
CCR/JRC	Centre commun de recherche de la Commission européenne
CDER	Centre de développement des énergies renouvelables
CDG	Caisse de dépôt et de gestion
CE	Commission européenne
CDG	Caisse de dépôt et de gestion
CdM	Convention des maires
CoMun	Coopération des villes et des municipalités au Maghreb
DevCo/EuropAid	Direction générale (DG) pour le Développement et la coopération/EuropeAid
DGCL	Direction générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur)
ENPI/IEVP	European Neighbourhood Partnership Instrument/Instrument européen de voisinage et de partenariat
ESCO	Energy Service Company/Société de services énergétiques
FCCM	Fonds capital carbone Maroc
FDE	Fonds de développement énergétique
FEC	Fonds d'équipement communal

FNE	Fonds national pour l'environnement
FODEP	Fonds de dépollution industrielle
FOGEER	Fonds de garantie pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit/ Coopération technique allemande
IFI	Institution financière internationale
IFMERE	Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
IRE	Inventaire de référence des émissions
IRESEN	Institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy
MEMEE	Ministère de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement
MESRSFC	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres
MHPV	Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville
ONEE	Office national de l'électricité et de l'eau potable
ONE	Office national de l'électricité
ONEP	Office national de l'eau potable
PAED	Plan d'action d'énergie durable
PPP	Partenariat public-privé
SIE	Société d'investissements énergétiques
UE	Union européenne
UPFI	Initiative pour le financement de projets urbains
UpM	Union pour la Méditerranée
Unités	

DH	Dirham marocain
kDH	Mille dirhams marocains
MDH	Million de dirhams marocains
€	Euro
M€	Million d'euros

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport fait l'inventaire des instruments financiers mis en œuvre au Maroc, pour promouvoir l'énergie urbaine durable, par les institutions financières internationales (IFI) et les donateurs bilatéraux ou régionaux.

Il s'agit principalement de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la coopération technique allemande (GIZ), de l'Union européenne (UE) et de la coopération française.

Le rapport souligne toute l'importance de la Stratégie euro-méditerranéenne pour le développement urbain durable, élaborée sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et de sa composante financière, l'**Initiative pour le financement de projets urbains** (UPFI).

Le rapport inventorie également les instruments financiers et incitatifs au niveau national, notamment en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'intégration industrielle (afin de promouvoir la fabrication locale des équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables et des équipements qui assurent une utilisation plus rationnelle de l'énergie), et d'incitations sectorielles, ainsi que les outils d'accompagnement financier pour la protection de l'environnement et de développement durable.

Ensuite, le rapport met en exergue: les opportunités de mise en réseau à travers l'adhésion à la Convention des maires (CdM); la nécessité d'une coordination entre la multitude de réseaux d'échange et les programmes en matière de développement urbain durable dans le bassin méditerranéen; la nécessité de la diffusion des informations sur les actions entreprises au niveau méditerranéen auprès de l'ensemble des acteurs concernés; l'opportunité d'instaurer un système de **palmarès** afin de promouvoir la qualité des projets et le partage de connaissances dans la région; la nécessité de développer davantage la coopération tant décentralisée qu'entre les États; la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers; la nécessité d'adopter et de mettre effectivement en œuvre la **Stratégie euro-méditerranéenne pour le développement urbain durable**; l'opportunité de création, dans le prolongement du projet CES-MED, de deux **bureaux régionaux** (l'un pour le Maghreb et l'autre pour le Machreq) afin d'assurer la promotion, le suivi, la coordination et la mise en réseau nécessaires pour les actions relatives à l'énergie durable dans les villes méditerranéennes.

Enfin, le rapport expose les recommandations pour le financement des projets de promotion de l'énergie urbaine durable, notamment ceux du projet CES-MED.

- La politique de la ville exige en priorité **un financement public**, notamment en provenance des collectivités territoriales, même si des partenariats public-privé (PPP) sont très souhaitables. L'action, essentiellement du ressort des administrations centrales, devrait consister principalement en:
 - la mise en œuvre de mesures et d'outils incitatifs visant à lever la contrainte de l'investissement initial: subvention publique à l'investissement et fonds de garantie, (notamment à travers le Fonds d'équipement communal (FEC), et le Fonds de garantie de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FOGEER);

- l’adaptation des crédits et la proposition de mécanismes de financement spécifiques à des conditions acceptables, notamment pour l’acquisition d’un logement à efficacité énergétique;
 - le développement de partenariats public-privé (PPP) et de sociétés de services énergétiques (ESCO);
 - la facilitation de l’accès aux financements internationaux, tout en visant la structuration de l’assistance technique;
 - le positionnement des collectivités locales comme bénéficiaires de l’Aide publique au développement (APD).
- Sur un autre plan, des **mesures** devront être mises en œuvre afin d’assurer une réalisation réussie des projets prioritaires qui se dégageront des Plans d’actions d’énergie durable (PAED) du projet CES-MED:
 - amélioration de la communication entre les acteurs concernés, tant au niveau national que local. Le Comité national de coordination du projet peut jouer un rôle clé à cet égard;
 - soutien technique des autorités municipales permettant:
 - de favoriser le transfert de savoir-faire et de renforcer les capacités humaines des villes concernées,
 - de les accompagner dans: la gestion du processus; le contrôle des études techniques, économiques, sociales et environnementales requises; la réduction des coûts et des retards; l’élaboration des projets et leur présentation aux donateurs et aux IFI; la mobilisation des sources de financement;
 - parachèvement du cadre législatif et réglementaire relatif à l’efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (Code de l’efficacité énergétique dans le bâtiment, décrets d’application des lois sur l’efficacité énergétique et les énergies renouvelables, promotion de la diffusion des équipements énergétiquement efficaces, etc.);
 - au niveau local, les municipalités et les administrations territoriales devraient veiller:
 - à leur propre exemplarité,
 - au contrôle de la qualité des réalisations,
 - à informer, sensibiliser, diffuser les bonnes pratiques et à former les parties prenantes,
 - à recourir aux énergies renouvelables pour couvrir les besoins de certains services publics à leur charge: éclairage public, signalisation, éclairage des monuments et du patrimoine culturel,
 - à assurer une planification intégrée de l’aménagement, dans la mesure où elles sont généralement responsables de l’aménagement urbain, des politiques de déplacement et du transport public.
 - Plus généralement, la pérennisation du financement des projets de promotion de l’énergie urbaine durable, de même que le soutien technique nécessaire pour la réalisation de ces projets, requièrent la mise en œuvre d’une **option organisationnelle** associant l’ensemble des acteurs concernés, notamment: le ministère de l’Énergie, des mines, de l’eau et de l’environnement; le ministère de l’Habitat et de la politique de la ville; le ministère de l’Intérieur (Direction générale des collectivités

locales); le Fonds de développement énergétique (FDE); la Société d'investissements énergétiques (SIE); le Fonds d'équipement communal (FEC).

Cette option organisationnelle devrait permettre de canaliser vers ces projets:

- l'ensemble des moyens financiers et techniques déjà disponibles, à savoir: FEC, FDE, FOGEEER, FCCM, FODEP, FNE, projet BERD, etc.;
 - les moyens financiers et techniques mobilisables en provenance des bailleurs et institutions financières internationales (IFI): UE, BEI, BAD, BIRD, BERD, etc.;
 - les moyens techniques et financiers dans la cadre de la coopération bilatérale et internationale: coopération française, GIZ, coopération suisse, coopération décentralisée (jumelages avec des villes européennes), etc.
 - Cette option organisationnelle, qui reste à arrêter, pourrait revêtir la forme d'une institution nouvelle, ou être intégrée à une structure déjà existante, ou encore prendre la forme d'un projet soutenu dans le cadre de la coopération internationale.
- Plusieurs **fonds** existent déjà, notamment en matière d'équipement communal (FEC), de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (FDE, FOGEEER), et de protection de l'environnement et de développement durable (FCCM, FODEP, FNE).

Certains de ces fonds sont antérieurs à la nouvelle stratégie énergétique et à la dynamique qui s'en est suivi en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ces fonds ne sont pas non plus complètement en phase avec la dynamique grandissante de promotion d'une énergie urbaine durable.

Il serait souhaitable de structurer ces fonds et de coordonner leur intervention afin d'en **optimiser** la contribution. Il serait également opportun de **canaliser** une partie des moyens techniques et financiers de ces fonds vers les projets de promotion de l'énergie durable dans les villes.

- Par ailleurs, le développement au **niveau régional** d'instruments financiers dédiés aux projets de promotion de l'énergie urbaine durable faciliterait la mobilisation de fonds dans ce domaine.

L'initiative UPFI est exemplaire à cet égard. Lancée sous l'égide de l'UpM, dans le cadre de la Stratégie euro-méditerranéenne de développement urbain durable, elle permet de développer des projets considérés comme exemplaires, reproductibles et pouvant présenter un intérêt pour l'ensemble des pays méditerranéens.

D'ailleurs, les projets prioritaires qui se dégageront des PAED dans le cadre du projet CES-MED pourraient opportunément être candidats à recevoir le label et le soutien de l'UpM.

Bien évidemment, le développement de tels instruments régionaux suppose une coopération étroite entre les institutions financières œuvrant dans ce domaine afin d'éviter le chevauchement des activités et de mettre à profit les synergies potentielles en vue de la mise en œuvre des actions.

- Enfin, il est très souhaitable de **diffuser et de partager**, notamment à travers le projet CES-MED, des informations relatives aux options organisationnelles et aux mécanismes de financement mis en œuvre par les pays bénéficiaires du projet CES-MED, pour assurer le financement et la mise en œuvre des projets de promotion de l'énergie urbaine durable et la pérennisation des actions dans ce domaine.

2. INTRODUCTION

Lors de la mission effectuée au Maroc en juin 2014, des réunions ont été tenues avec des bailleurs de fonds et des agences d'aide internationale opérant au Maroc en vue d'évaluer leurs interventions et programmes potentiels destinés à soutenir le développement durable des villes du Maroc. Un complément d'information a été obtenu, à travers des communications par téléphone et par mail, auprès du point focal marocain du projet CES-MED, ainsi que de certaines municipalités et promoteurs de projets.

Ce présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet «Promouvoir le développement des énergies durables dans les villes méditerranéennes» (CES-MED). Il se propose de réaliser un inventaire des activités, financées par les IFI et les bailleurs de fonds, liées à la promotion des énergies durables dans les villes du Maroc.

Le rapport présente également les programmes de coopération multilatérale ou bilatérale, menés notamment par des pays membres de l'UE dans ce domaine.

Le rapport récapitule également le financement public national consacré à des actions destinées au développement énergétique durable dans les villes du Maroc.

Ensuite, le rapport met en exergue les opportunités de mise en réseau, notamment à travers l'adhésion à la Convention des Maires (CdM).

Enfin, le rapport expose des recommandations pour le financement de la mise en œuvre des projets de promotion de l'énergie durable.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES ET DES DONATEURS REGIONAUX ET BILATERAUX

3.1. La Coopération Allemande (GIZ)

3.1.1 Projet Jiha Tinou de stratégie territoriale de développement énergétique durable

Objectifs: prolonger la stratégie énergétique nationale au niveau local; accompagner les décideurs locaux pour renforcer la gouvernance locale; former les multiplicateurs locaux; sensibiliser et faciliter l'accès à l'information; faciliter la structuration et l'ingénierie financière des projets.

Villes pilotes: Agadir, Chefchaouen et Oujda, suite à un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Pilotage: ADEREE.

Appui de multiples partenaires internationaux: coopération suisse (REPIC); GIZ; ADEME; Forum European Energy Award (EEA); Institut pour le développement, l'environnement et l'énergie (IDE-E).

Six domaines d'action: planification urbaine; patrimoine communal; approvisionnement et dépollution; mobilité; organisation interne; communication et coopération.

Le projet comporte 3 phases:

- 2012-2014: phase pilote;
- 2015-2016: 2^e phase;
- 2016-2020: dissémination.

Cadre méthodologique: le MENA Energy Award (MEA) est une cadre méthodologique d'inspiration européenne. C'est un outil de planification et de certification énergétique communale, standardisé et adaptable au contexte local. Il est actuellement utilisée par 9 pays d'Europe, plus le Maroc (dans plus de 1 200 communes).

PROJETS PHARES

- Oujda: mise à niveau de l'éclairage public (Oujda).
- Chefchaouen: piscine municipale chauffée à l'énergie solaire; planification énergétique territoriale intégrée.
- Agadir: bilan carbone territorial; espaces info énergie; réseaux **régionaux** de professionnels agréés; établissement d'indicateurs; installations solaires photovoltaïques démonstratives sur l'hôtel de ville et sur une maison de quartier; exposition «Éclairer JUSTE: les LED et le solaire, au service de l'éclairage public».

AUTRES RÉALISATIONS

Formation et mobilisation de 3 équipes énergie, 7 coordinateurs/adjoints, 14 équipes projet.

- 24 partenaires locaux mobilisés;

- développement de 27 partenariats au service de Jiha Tinou et de la mise en œuvre des trois plans d'action communaux.

Thèmes des sessions de formation (259 cadres): animation et conseil énergétique; PPP pour la gestion en éclairage public; urbanisme durable (éco-quartiers, approche environnementale en urbanisme); éclairage public; infrastructure durable; Plan lumière; CES.

Communication, sensibilisation, information et mise en réseau: site web Jiha Tinou, Flash news (sur le site web de l'ADEREE), identité visuelle, et label «Jiha Tinou».

DISTINCTIONS

5 projets Jiha Tinou ont été sélectionnés et présentés au Sommet «Global Infrastructure Basel», à Bâle (Suisse), les 21 et 22 mai 2014:

- 2 projets d'infrastructure (Bus à haut niveau de service, BHNS, à Agadir, et éclairage public à Oujda) ont été présentés au sommet par les porteurs de projet;
- 3 projets (piscine municipale à Chefchaouen, centre de loisirs à Oujda, et éclairage public à Agadir) ont été exposés en marge du sommet.

Jiha Tinou a reçu le Prix de l'AFD: l'une des 100 meilleures innovations de l'Afrique en matière de développement durable.

3.1.2 Projet Promotion des Énergies Renouvelables et de l'efficacité Énergétique (PEREN)

Cadre: coopération au développement entre le Maroc et l'Allemagne. Il est réalisé en partenariat entre l'ADEREE et la GIZ.

Accompagnement étalé sur sept ans en deux phases (depuis janvier 2008), visant le renforcement du cadre réglementaire, juridique, technique et organisationnel, pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

OBJECTIFS

- Soutien du MEMEE pour la mise en place d'un cadre juridique et incitatif cohérent relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (par exemple, les programmes phares de l'ADEREE tels que Shemsi, pour une large diffusion des chauffe-eau solaires, et le programme de développement de la filière photovoltaïque connectée au réseau basse tension).
- Soutien du CDER dans sa transformation en ADEREE.
- Réalisation d'études de potentiel des filières énergies renouvelables dans les régions.
- Constitution d'un réseau d'universités Maroc-Europe pour la promotion de la R&D et de la formation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Soutien du développement des programmes d'incitation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Soutien dans la réalisation de projets de démonstration.

- Appui organisationnel pour le renforcement de la culture managériale au sein de l'ADEREE, avec la mise en place de structures et de procédures efficaces de gestion globale de la qualité (Total Quality Management, TQM), y compris, au niveau technique, en «formation des formateurs».
- Accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale Jiha Tinou («ma région» en arabe et amazigh) sur un cycle pilote 2012-2014.
- Études spécifiques et transfert de savoir: étude sur le potentiel technico-économique du photovoltaïque selon une approche de facturation nette (net-metering), selon laquelle la parité réseau est déjà atteinte pour cette technologie au Maroc; étude sur la promotion des CES collectifs; étude sur la marge de manœuvre des acteurs locaux et régionaux dans la mise en place de mesures en énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les régions et les communes; réalisation d'audits énergétiques au niveau de stations de conditionnements d'agrumes et d'exploitations agricoles dans la région du Souss-Massa-Drâa.

3.1.3 Accompagnement du Plan Solaire Marocain (APSM)

Objectif: appuyer l'intégration industrielle et technologique de l'énergie solaire au Maroc, sachant que la mise en œuvre du Plan solaire méditerranéen (PSM) a été confiée à MASEN.

La GIZ soutient MASEN dans sa mission: d'implantation de l'énergie solaire au Maroc; de création d'un tissu industriel pour les technologies solaires; de renforcement de la formation et de la recherche appliquée.

Financement: ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ).

Partenaires: MASEN, MEMEE, MCINT, MESRSFC, IRESEN, fédérations et associations professionnelles.

Durée globale du projet: du 02/2012 au 06/2014.

3.1.4 Appui à la mise en œuvre du Plan Solaire Méditerranéen (PSM)

Objectif: favoriser l'échange entre le Maroc et l'Allemagne afin de permettre un transfert de savoir-faire technique et d'expériences, et d'améliorer les conditions cadres régionales pour la transformation et les interconnexions des systèmes énergétiques et le recours massif aux énergies renouvelables.

Instruments

- La GIZ est chargée d'exécuter ce projet. Elle met à disposition du MEMEE à Rabat un conseiller, en équipe avec un conseiller au BMWi à Berlin.
- Les activités conjointes sont définies et planifiées en continu et d'une manière participative entre les partenaires à travers des ateliers thématiques, conférences, forums de dialogue bi- et multilatéral et voyages d'études et d'information.

Résultats escomptés

- Mise en œuvre des mesures clés en termes de planification stratégique et de réglementation, afin d'améliorer l'intégration des énergies renouvelables dans le marché énergétique national et de créer des conditions préalables pour favoriser les investissements et l'exportation d'électricité vers l'Europe. Exemples: élaboration de scénarios énergétiques; ouverture des réseaux électriques en

basse et moyenne tension aux petites et moyennes installations d'énergies renouvelables; établissement d'une autorité de régulation du marché électrique.

- Les positions du Maroc, au niveau européen et sur le plan régional, se matérialisent par des mesures concrètes dans les domaines juridique et de régulation, de la technologie, du développement industriel, du financement et de l'investissement.

Durée: du 09/2013 au 08/2016.

3.1.5 Réseau du Projet Coopération des Villes et des Municipalités au Maghreb (CoMun)

Le programme CoMun est un programme régional pour le développement urbain, afin de créer un réseau d'échange entre les villes en Algérie, au Maroc et en Tunisie et de promouvoir la démocratie locale en Tunisie.

Objectifs: créer un **réseau d'échange** entre les villes en Algérie, au Maroc et en Tunisie pour mieux gérer la ville et les services municipaux, **et** faciliter la **coopération décentralisée** entre villes allemandes et maghrébines.

Thèmes principaux: sauvegarde du patrimoine, gestion des déchets, mobilité et transport, faciliter la gouvernance démocratique locale.

Ces réseaux de mutualisation des expériences sont **ouverts** pour accueillir d'autres villes de la région.

Les quatre **bureaux du programme** se trouvent à Eschborn, Marseille, Rabat et Tunis.

Villes concernées au Maroc: Rabat, Salé, Kenitra, Fès, Meknès, Beni Mellal et Agadir.

Les composantes soutiennent des projets innovants en matière de développement urbain et de gouvernance locale s'avérant intéressants pour un dialogue régional. Cela permet d'accroître l'impact des solutions durables existant dans la région, et d'encourager la mutualisation d'instruments pouvant s'adapter à d'autres contextes. L'objectif global est d'encourager et de renforcer les forces de renouveau des villes dans le cadre des politiques nationales et régionales pour le développement.

En complément de cette dynamique, le programme facilite la coopération décentralisée entre villes allemandes et maghrébines.

Le programme est porté par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU).

Les villes du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie coopèrent actuellement dans le cadre du programme CoMun. Elles s'entraident à développer des solutions individuelles pour mieux gérer la ville et les services municipaux, notamment dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine, de la gestion des déchets, de la mobilité et des transports et autres, ainsi que pour faciliter la gouvernance démocratique locale.

3.1.6 Réseau marocain de la maîtrise de l'énergie (REMME)

Il s'inscrit dans l'initiative CoMun.

3 groupes de travail mis en place: valorisation énergétique des déchets; éclairage public; sensibilisation, formation et communication.

1^{er} noyau de villes du réseau: Agadir, Chefchaouen, Ouarzazate, Oujda, Rabat et Tiznit. Il s'agit des trois villes sélectionnées dans le cadre du programme Jiha Tinou avec trois villes additionnelles ayant montré un vif intérêt à développer une politique énergétique locale qui les orientera lors de futurs projets dans le cadre d'un développement durable.

Lancement: 9 avril 2013.

Objectifs

- Dialogue entre les villes marocaines ayant entrepris des actions dans le domaine du développement durable ou souhaitant le faire dans l'avenir, et visant à renforcer leurs capacités.
- Mutualisation des efforts autour d'un même objectif qui est celui d'un développement durable et pérenne à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Le REMME est un réseau qui encourage: le partage des pratiques entre villes; l'apprentissage à travers des formations et des voyages d'étude; un changement positif au niveau des pratiques; une gouvernance participative; la recherche de partenariat, lobbying et plaidoyer au niveau des instances centrales.

3.2. Coopération Française

Des études sont en cours de réalisation dans le cadre de la coopération française, notamment à travers le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), en matière d'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et du transport en particulier.

3.3. Union Européenne

3.3.1 Sustainable Urban Energy in the ENPI Region (SURE)/Énergie Durable en Contexte Urbain dans la Région IEVP

Le projet SURE, financé par l'Union européenne (UE), s'inscrit dans le cadre du projet Cooperation in Urban Development and Dialogue (CIUDAD), en vue de la Convention des Maires (CdM). Il a permis de soutenir les collectivités locales dans leurs efforts pour intégrer, dans leur planification urbaine, des solutions pour une énergie durable.

Le projet s'est concentré sur deux villes, en Biélorussie et au Maroc, et les a aidées à établir des réseaux transnationaux et à développer leur capacité pour élaborer leurs propres Plans d'actions pour l'énergie durable (PAED). Par ailleurs, le projet a permis de mettre en œuvre des actions pilotes, et d'organiser des activités de communication et de sensibilisation.

Deux villes de l'UE, Murcie (Espagne) et Friedrichshafen (Allemagne), jouissant toutes deux d'une large expérience en matière de planification énergétique urbaine durable, ont guidé les villes de Polotsk et de Salé dans le processus d'accomplissement des obligations de la Convention des maires, en leur fournissant un soutien dans toutes les activités envisagées.

Salé a été la 1^{re} ville africaine et arabe à signer la Convention des maires.

- 9 projets de démonstration en efficacité énergétique dans le bâtiment sont en cours de réalisation. Le surcoût est subventionné dans le cadre du **projet de l'UE d'appui au secteur énergétique.**

- **Projet régional «Promouvoir le développement des énergies durables dans les villes méditerranéennes» (CES-MED).**
- **Subvention de 4 M€ (au titre de la Facilité d'investissement pour le voisinage, FIV),** qui sera gérée par l'AFD pour financer un programme d'assistance technique sur les sujets de villes durables, et un accompagnement de la politique publique d'aménagement urbain, notamment sous l'angle environnemental et social.

3.3.2 Sustainable Urban Demonstration Energy Projects/Projets de démonstration d'énergie durable en milieu urbain (SUDEP)

Le projet SUDEP, en cours de lancement par l'UE, doté de 8,25 M€, permettra de réaliser une opération pilote dans une ville de chaque pays du voisinage sud de l'UE (montant alloué à chaque projet: entre 200 000 € et 1 M€ en 2015-2016).

3.4. Partenariat Euro-Méditerranéen

Une Stratégie euro-méditerranéenne pour le développement urbain durable a été élaborée, sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Ses principaux axes sont les suivants:

- **un schéma d'orientation pour des villes et des territoires euro-méditerranéens durables,** permettant une mise en perspective partagée des stratégies urbaines et territoriales;
- l'Initiative pour le financement de projets urbains (**Urban Projects Finance Initiative, UPFI**), qui vise à identifier des projets de développement urbain durable susceptibles d'être appuyés par l'UpM et financés et mis en œuvre à court terme;
- une étude préliminaire pour évaluer la nécessité de créer une Agence urbaine pour la Méditerranée conçue comme un mécanisme cohérent pour soutenir le développement urbain dans la Méditerranée;
- Un prix pour les innovations urbaines, afin d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques.

Urban Projects Finance Initiative/Initiative pour le financement de projets urbains (UPFI)

La 1^{re} phase de l'initiative consiste à sélectionner une quinzaine de projets urbains à grande échelle dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, qui seront soumis à la labellisation de l'UpM. La 2^e phase (en cours) consiste à identifier les besoins d'assistance technique des projets retenus, afin d'avancer leur développement et de les rendre éligibles aux critères de financement des bailleurs de fonds. Une assistance de 5 M€ est financée par la Commission européenne à travers la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV).

- Les projets sélectionnés, qui s'inscrivent dans un développement régional intégré, comportent des volets relatifs à la réhabilitation, à la rénovation ou à la dépollution.
- Conformément à l'approche par projets du l'UpM, UPFI est codirigée par l'Agence française de développement (AFD) et par la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le soutien de la Commission européenne (CE), sous l'égide de l'UpM, afin d'encadrer et d'accompagner le développement de projets privés, publics ou interrégionaux.

Un ensemble de projets dans des villes marocaines devraient faire partie du 1^{er} lot de projets retenus dans ce cadre: réhabilitation des rives du fleuve Bouregreg dans l'agglomération de Rabat-Salé-Témara;

ville verte Mohammed VI à Benguerir; requalification de l'oued Martil et de sa plaine; projet de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) desservant l'agglomération d'Agadir; plan pour la mobilité urbaine dans l'agglomération de Rabat; aménagement de l'ancien aéroport d'Anfa à Casablanca.

3.5. Agence Française de Développement

La stratégie de l'AFD au Maroc s'articule autour de trois objectifs principaux qui contribuent aux priorités nationales de développement durable. Il s'agit:

- de renforcer la compétitivité de l'économie, et d'améliorer le contenu en emploi de la croissance (notamment la formation professionnelle);
- de réduire les inégalités sociales et territoriales: lutte contre l'habitat insalubre, aménagement de quartiers urbains, et développement de villes nouvelles; modernisation des transports urbains dans les grandes villes et du transport interurbain; généralisation de l'accès aux services de base (électricité, eau, assainissement);
- de favoriser une croissance durable et de contribuer à la préservation de l'environnement. Pour l'eau: accès aux services d'eau potable en milieu rural; amélioration des performances des réseaux d'eau potable en milieu urbain; rattrapage des retards en matière de dépollution et d'assainissement; valorisation de la petite et moyenne irrigation et promotion d'une agriculture pluviale plus respectueuse des sols agricoles. Pour l'énergie: appui au Plan solaire marocain (PSM); transport d'électricité.

Activité: l'AFD développe, depuis plusieurs années, le recours à des concours «non souverains» (prêts accordés sans la garantie de l'État).

- 2013: prêt de 150 M€ à la Société d'aménagement Zenata (SAZ, filiale de la CDG) pour l'aménagement de l'éco-cité de Zenata; subvention de 1,3 M€ à Casa Transport pour les études de faisabilité du projet de métro aérien de Casablanca; prêt non souverain de 50 M€ accompagné d'une subvention de 0,5 M€ pour le financement partiel du programme d'investissement 2013-2016 de la holding Al Omrane (habitat social).
- 2014: prêt de 50 M€ pour le programme «Emploi et développement des compétences», et subvention de 0,5 M€ pour abonder un Fonds d'expertise et de renforcement des capacités (FERC) afin de financer le Programme de renforcement des capacités de gestion des collectivités locales.

Financement du secteur privé, à travers PROPARCO: financement d'entreprises marocaines en direct ou au travers de fonds d'investissement; financement d'entrepreneurs par le canal d'institutions de micro-finance; apport de prêts longs et/ou structurés ou de quasi-fonds propres dans le cadre de grands projets d'infrastructures ou industriels.

3.6. Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Octroi d'un prêt de 150 M€ pour l'éco-cité de Zenata, qui est la 1^{re} éco-cité en Afrique.

3.7. Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)

La BERD commence à s'intéresser à la promotion de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les pays du sud de la méditerranée.

Dans un 1^{er} temps, cette institution a lancé d'intéressants projets dans ces domaines en faveur d'un

1^{er} groupe de pays: Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie. Ces projets visent particulièrement le développement de l'accompagnement de projets d'efficacité énergétique par les institutions bancaires de ces pays, ainsi que le développement de sociétés de services énergétiques (ESCO).

En particulier, un projet consiste à octroyer un prêt de 80 M€ en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, à travers des banques nationales partenaires.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET INCITATIFS AU NIVEAU NATIONAL

4.1. Fonds d'Équipement Communal (FEC)

Le FEC, banque dotée d'une mission d'utilité collective, finance le secteur public local, et veille au renforcement de l'expertise locale et à la promotion d'investissements locaux porteurs de développement. Le FEC apporte aux collectivités territoriales l'assistance technique nécessaire pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets d'équipement.

En outre, le FEC répond à l'ensemble des demandes de prêt des collectivités territoriales lorsqu'elles répondent aux critères de financement par emprunt. Les financements du FEC peuvent prendre la forme de prêts destinés à financer les projets d'investissement des collectivités territoriales, ou de lignes de crédit pour le financement de programmes pluriannuels d'investissement des collectivités territoriales.

Les secteurs concernés par l'intervention du FEC comprennent notamment les aménagements urbains, le transport urbain, l'électricité et l'eau potable.

4.2. Fonds de développement énergétique (FDE)

Le FDE, créé en 2009, est doté de 1 milliard USD. Il a pour principaux objectifs d'apporter un appui financier aux projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et de soutenir les entreprises de services énergétiques. Une partie du FDE a été accordée pour réhabiliter les capacités de production de l'ONEE.

Une structure dédiée, la Société d'investissements énergétiques (SIE), a été mise en place pour gérer les ressources du fonds. La SIE peut également prendre des participations, à travers le FDE, dans des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

D'ailleurs, plusieurs projets sont en cours de préparation par la SIE en liaison avec certaines villes, notamment en matière d'éclairage public efficace, à travers la mise en place de SDL, dont le capital sera détenu par la SIE, la collectivité urbaine et un opérateur de l'éclairage public.

4.3. Fonds de garantie de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FOGEER)

Créé en 2007, le FOGEER est destiné à garantir les crédits d'investissement consentis par les établissements de crédit aux entreprises et opérateurs marocains voulant investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le fonds est confié à Dar Ad-Damane, qui en assure la gestion pour le compte de l'ADEREE. Le FOGEER est structuré par filières (chauffe-eau solaires, éolien, efficacité énergétique, etc.) sous forme de sous-comptes dédiés.

Les projets concernés correspondent à des enveloppes finançables se situant entre 300 000 DH et 2 500 000 DH. La garantie du fonds couvre 70 % au maximum du crédit d'investissement octroyé, avec un plafond d'engagement de 1 500 000 DH pour le FOGEER. Le complément éventuel est engagé par Dar Ad-Damane après évaluation.

4.4. Outils d'accompagnement Financier en Matière de Protection de l'environnement et de Développement Durable

4.4.1 Fonds Capital Carbone Maroc (FCCM)

D'une taille de 300 MDH, le FCCM est le premier fonds africain francophone dédié à la finance carbone au Maroc. Le FCCM avait pour mission de promouvoir et de participer au développement de projets se rattachant à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et entrant dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Le FCCM a pour actionnaires la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) à 50 %, la Caisse française des dépôts à 25 %, et la Banque européenne d'investissement (BEI) à 25 %. Il intervient dans les secteurs d'activité suivants: énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des déchets, boisement et reboisement.

Le fonds, créé le 17 novembre 2008, a le statut d'une société anonyme de droit marocain. Il est domicilié à Casablanca et est géré par la société Accès Capital Atlantique SA (ACASA), filiale à 100 % de la CDG.

4.4.2 Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP)

Le FODEP, créé en 2003, est un instrument incitatif qui encourage la mise à niveau environnementale à travers un appui technique et financier des entreprises industrielles ou artisanales. Le FODEP est mis en place, avec l'appui de la coopération maroco-allemande, par le Département de l'environnement.

Le FODEP finance des projets portant sur: la mise en place d'installations de réduction et d'élimination de toutes les formes de pollution liquide, solide ou gazeuse; la réalisation de projets assurant l'économie des ressources, notamment l'eau et l'énergie, à travers le changement des procédés et l'utilisation des technologies propres.

Le FODEP intervient dans le financement de projets de dépollution sous forme de subventions jumelées à des crédits bancaires. Elles sont à hauteur de 20 % pour les projets intégrés au procédé industriel qui visent, en plus de la dépollution industrielle, des économies de ressources (eau, énergie, etc.). Elles s'élèvent à 40 % pour les projets en aval du procédé industriel, qui permettent de réduire la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des rejets liquides et gazeux et des déchets solides.

Le plafond du coût d'investissement par projet d'une entreprise est de 15 MDH. Dans le cas d'un projet commun à plusieurs entreprises, le plafond est de 30 MDH.

4.4.3 Fonds National pour l'Environnement (FNE)

Le FNE est un instrument financier incitatif institué en 2004 par la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Ce fonds est créé sous forme d'un Compte d'affectation spécial (CAS), et dont l'ordonnateur est l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement. Le FNE a été doté en 2008 de ressources émanant du budget général, destinées au financement des actions du Programme national des déchets ménagers (PNDM).

Le FNE contribue au financement: des programmes de dépollution des eaux domestiques (Programme national d'assainissement) et industrielles; des programmes de gestion des déchets solides; de la

prévention et de la lutte contre la pollution atmosphérique; des projets pilotes de protection de l'environnement.

4.5. Offre Industrielle Maroc

En matière **d'intégration industrielle**, une offre industrielle incitative a été mise en œuvre, à travers une aide financière du FDE, afin de promouvoir la fabrication locale des équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables et des équipements qui assurent une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Cette offre, qui est cumulable avec les avantages déjà accordés par l'État en matière d'incitation à l'investissement, consiste en:

- une aide financière du FDE représentant 10 % de l'investissement en biens d'équipements neufs, plafonnée à 20 MDH. Elle peut être encore plus importante pour les projets d'investissement situés dans la zone CleanTech du technopôle d'Oujda et pour les projets d'investissement des industriels de référence dans leur secteur;
- d'autres avantages:
 - aide à la formation: contribution aux frais de formation des employés selon les profils à l'embauche (15 à 40 kDH/personne/an) et en formation continue (5 à 20 kDH/personne/an),
 - infrastructure: disponibilité du foncier à un coût attractif,
 - zones franches: statut attribué en fonction des zones (exonération des différents impôts et taxes),
 - mise à la consommation locale: plafond fixé à 30 %.

4.6. Incitations Sectorielles

- Transport: réduction des droits d'importation des véhicules hybrides, taxation des véhicules selon leur puissance fiscale, renouvellement des véhicules de transport de marchandises, de transport collectif (bus et taxis) à travers une prime à la casse.
- Bâtiment: soutien pour l'équipement en CES à travers un fonds de garantie des crédits et des subventions.
- Hôtellerie: fonds dédié pour le financement des rénovations liées à l'efficacité énergétique.
- Agriculture: subvention pour l'équipement en pompage solaire.
- Éclairage public: des projets de PPP (entre la municipalité, la SIE et un opérateur de l'éclairage public) sont en cours de préparation dans une dizaine de villes.
- Industrie:
 - réalisation de 50 audits énergétiques d'entreprises industrielles (agroalimentaire, chimie, parachimie) dans le cadre d'un projet pilote financé par la BAD;
 - préparation d'un programme de 360 audits énergétiques sur 4 ans, qui sera soutenu par le GEF et le FDE.
- Administrations publiques.

- Mosquées.
- Préparation pour la distribution de 10 millions de lampes basse consommation (LBC) dans le cadre de la Coopération financière allemande.

4.7. Tarification Incitative

- D'importantes mesures ont déjà été adoptées par les pouvoirs publics afin d'instaurer une tarification incitative qui valorise la maîtrise de la consommation énergétique:
 - mise en place d'un tarif à destination du résidentiel: tarif 20/20 incitant à une réduction de la consommation des ménages de 20%;
 - introduction d'une tarification super-pointe à destination du secteur industriel, incitant à la diminution de la consommation ou à l'effacement pendant la plage horaire définie.
- Compte tenu du poids des **subventions des produits pétroliers** sur le budget de l'État, le gouvernement a de nouveau réintroduit le système d'indexation des prix des produits pétroliers sur les cours internationaux, et a entrepris une réforme progressive de la Caisse de compensation dans une logique de libéralisation des prix des produits, tout en soutenant les catégories professionnelles impactées et les couches sociales les plus défavorisées. Cette réforme va également dans le sens d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie, et de renforcement de la compétitivité des sources d'énergies renouvelables.

5. OPPORTUNITES DE PARTENARIATS (RESEAUX, ADHESION A LA CONVENTION DES MAIRES)

5.1. Mise en Réseau

- L'adhésion des villes du projet à la Convention des maires (CdM) favorisera la mise en réseau avec les autres villes du projet et les membres de la Convention: plateforme virtuelle de partage des expériences et des informations; organisation de manifestations d'échange et de débat; organisation de sessions de formation et de renforcement des capacités.
- Les réseaux d'échange et les programmes en matière de développement urbain durable dans le bassin méditerranéen sont très nombreux, soit en tant que réseaux propres à cet espace, soit en tant que sous-réseaux dédiés à cette région.

Malheureusement, le degré de coordination entre ces réseaux et programmes est relativement bas, conduisant à des redondances et à des déperditions des efforts et des moyens. Il serait opportun de renforcer la coordination par le biais d'une institution présente dans l'ensemble de la région, suffisamment représentative et dont la légitimité est reconnue par tous les pays concernés. Actuellement, seule l'UpM pourrait assurer ce rôle.

- L'Association marocaine pour des éco-villes (AMEV) regroupe actuellement une quinzaine de maires.

5.2. Diffusion des Informations

La plupart des acteurs des pays méditerranéens ne sont pas toujours au fait des activités des organisations, des programmes et des réseaux en place en matière de promotion de l'énergie durable, et plus généralement de développement urbain durable dans la région.

Il est donc primordial d'assurer la diffusion et la sensibilisation des promoteurs de projets urbains et des professionnels sur les activités et projets mis en œuvre.

- Un système de **palmarès** pourrait également être mis en place, afin de promouvoir la qualité des projets et le partage des connaissances dans la région. Il pourrait comporter:
 - un palmarès pour les projets déjà réalisés, pouvant comporter deux catégories: les grandes villes et les petites et moyennes villes;
 - et un trophée récompensant les villes qui s'impliquent le plus dans la promotion d'actions durables et innovantes de développement d'énergies durables.
- Les efforts doivent être engagés à la fois par les villes, les régions et les États, et être fortement soutenus par la coopération internationale, tant la coopération décentralisée qu'entre les États: mobilisation de moyens humains, techniques et financiers; diffusion des bonnes pratiques, des expertises et des technologies; réseaux d'échange d'expériences et d'assistance mutuelle; programmes de jumelage; projets de démonstration pour promouvoir l'énergie urbaine durable (Projets de démonstration urbains durables, SUDEP).
- La **Stratégie euro-méditerranéenne pour le développement urbain durable**, élaborée sous l'égide de l'UpM depuis 2013, devrait être adoptée et mise en œuvre.

Dans le cadre de cette stratégie, l'étude de la création d'une agence urbaine euro-méditerranéenne a été effectuée. En attendant, et compte tenu de certaines réticences pour cette création dans l'immédiat, une unité de coordination et de suivi au sein de l'UpM pourrait être envisagée.

- La création, dans le prolongement du projet CES-MED, de deux **bureaux régionaux** (l'un pour le Maghreb et l'autre pour le Machreq) permettrait d'assurer la promotion, le suivi, la coordination et la mise en réseau nécessaires pour les actions relatives à l'énergie durable dans les villes méditerranéennes.

6. RECOMMANDATIONS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE PROMOTION DE L'ÉNERGIE URBAINE DURABLE

- La politique de la ville exige en priorité **un financement public**, notamment en provenance des collectivités territoriales, même si des partenariats public-privé (PPP) sont très souhaitables. L'action, essentiellement du ressort des administrations centrales, devrait consister principalement en:
 - la mise en œuvre de mesures et d'outils incitatifs visant à lever la contrainte de l'investissement initial: subvention publique à l'investissement et fonds de garantie, (notamment à travers le Fonds d'équipement communal (FEC), et le Fonds de garantie de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FOGEER);
 - l'adaptation des crédits et la proposition de mécanismes de financement spécifiques à des conditions acceptables, notamment pour l'acquisition d'un logement à efficacité énergétique;
 - le développement de partenariats public-privé (PPP) et de sociétés de services énergétiques (ESCO);
 - la facilitation de l'accès aux financements internationaux, tout en visant la structuration de l'assistance technique;
 - le positionnement des collectivités locales comme bénéficiaires de l'Aide publique au développement (APD).
- Sur un autre plan, des **mesures** devront être mises en œuvre afin d'assurer une réalisation réussie des projets prioritaires qui se dégageront des Plans d'actions d'énergie durable (PAED) du projet CES-MED:
 - amélioration de la communication entre les acteurs concernés, tant au niveau national que local. Le Comité national de coordination du projet peut jouer un rôle clé à cet égard;
 - soutien technique des autorités municipales permettant:
 - de favoriser le transfert de savoir-faire et de renforcer les capacités humaines des villes concernées,
 - de les accompagner dans: la gestion du processus; le contrôle des études techniques, économiques, sociales et environnementales requises; la réduction des coûts et des retards; l'élaboration des projets et leur présentation aux donateurs et aux IFI; la mobilisation des sources de financement;
 - parachèvement du cadre législatif et réglementaire relatif à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (Code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, décrets d'application des lois sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, promotion de la diffusion des équipements énergétiquement efficaces, etc.);
 - au niveau local, les municipalités et les administrations territoriales devraient veiller:
 - à leur propre exemplarité,
 - au contrôle de la qualité des réalisations,

- à informer, sensibiliser, diffuser les bonnes pratiques et à former les parties prenantes,
 - à recourir aux énergies renouvelables pour couvrir les besoins de certains services publics à leur charge: éclairage public, signalisation, éclairage des monuments et du patrimoine culturel,
 - à assurer une planification intégrée de l'aménagement, dans la mesure où elles sont généralement responsables de l'aménagement urbain, des politiques de déplacement et du transport public.
- Plus généralement, la pérennisation du financement des projets de promotion de l'énergie urbaine durable, de même que le soutien technique nécessaire pour la réalisation de ces projets, requièrent la mise en œuvre d'une **option organisationnelle** associant l'ensemble des acteurs concernés, notamment: le ministère de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement; le ministère de l'Habitat et de la politique de la ville; le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales); le Fonds de développement énergétique (FDE); la Société d'investissements énergétiques (SIE); le Fonds d'équipement communal (FEC).

Cette option organisationnelle devrait permettre de canaliser vers ces projets:

- l'ensemble des moyens financiers et techniques déjà disponibles, à savoir: FEC, FDE, FOGEEER, FCCM, FODEP, FNE, projet BERD, etc.;
- les moyens financiers et techniques mobilisables en provenance des bailleurs et institutions financières internationales (IFI): UE, BEI, BAD, BIRD, BERD, etc.;
- les moyens techniques et financiers dans la cadre de la coopération bilatérale et internationale: coopération française, GIZ, coopération suisse, coopération décentralisée (jumelages avec des villes européennes), etc.

Cette option organisationnelle, qui reste à arrêter, pourrait revêtir la forme d'une institution nouvelle, ou être intégrée à une structure déjà existante, ou encore prendre la forme d'un projet soutenu dans le cadre de la coopération internationale.

- Plusieurs **fonds** existent déjà, notamment en matière d'équipement communal (FEC), de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (FDE, FOGEEER), et de protection de l'environnement et de développement durable (FCCM, FODEP, FNE).

Certains de ces fonds sont antérieurs à la nouvelle stratégie énergétique et à la dynamique qui s'en est suivi en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ces fonds ne sont pas non plus complètement en phase avec la dynamique grandissante de promotion d'une énergie urbaine durable.

Il serait souhaitable de structurer ces fonds et de coordonner leur intervention afin d'en **optimiser** la contribution. Il serait également opportun de **canaliser** une partie des moyens techniques et financiers de ces fonds vers les projets de promotion de l'énergie durable dans les villes.

- Par ailleurs, le développement au **niveau régional** d'instruments financiers dédiés aux projets de promotion de l'énergie urbaine durable faciliterait la mobilisation de fonds dans ce domaine.

L'initiative UPFI est exemplaire à cet égard. Lancée sous l'égide de l'UpM, dans le cadre de la Stratégie euro-méditerranéenne de développement urbain durable, elle permet de développer des

projets considérés comme exemplaires, reproductibles et pouvant présenter un intérêt pour l'ensemble des pays méditerranéens.

D'ailleurs, les projets prioritaires qui se dégageront des PAED dans le cadre du projet CES-MED pourraient opportunément être candidats à recevoir le label et le soutien de l'UpM.

Bien évidemment, le développement de tels instruments régionaux suppose une coopération étroite entre les institutions financières œuvrant dans ce domaine afin d'éviter le chevauchement des activités et de mettre à profit les synergies potentielles en vue de la mise en œuvre des actions.

- Enfin, il est très souhaitable de **diffuser et de partager**, notamment à travers le projet CES-MED, des informations relatives aux options organisationnelles et aux mécanismes de financement mis en œuvre par les pays bénéficiaires du projet CES-MED, pour assurer le financement et la mise en œuvre des projets de promotion de l'énergie urbaine durable et la pérennisation des actions dans ce domaine.

APPENDICES

Annexe 1. Récapitulatif des instruments de financement disponibles et potentiels des actions d'énergie urbaine durable

Institution	Instrument - contenu	Prêt	Don	Éligibilité ville
International				
UE	- SUDEP: 0,2 à 1 M€ par projet (déjà lancé).		X	X
	- Projet d'appui au secteur énergétique: 10 M€ (en cours). - Projets de démonstration en efficacité énergétique dans le bâtiment.		X	
	- PAED et IRE dans le cadre du CES-MED (en cours).		X	
	- 4 M€ de la FIV (UE). Assistance technique pour les villes durables (lancé).		X	X
	- Jumelages institutionnels.		X	X
Euro-Med	- UPFI: 5 M€ de la FIV (UE). Label UpM. Gestion AFD-BEI. - Identification des besoins en assistance technique (en cours).		X	X
GIZ	- Réseau REMME.		X	X
	- Jiha Tinou (+ Suisse + ADEME): déchets, éclairage public. - Sensibilisation, formation et communication.		X	X
BAD		X		
BIRD		X		
BERD	- Financement, à travers les banques nationales, de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.	X		X
BEI	- Éco-cité Zenata. Prêt de 150 M€.	X		X
AFD	- Éco-cité Zenata. Prêt de 150 M€ + subvention.	X	X	X
KfW	- Distribution de 10 millions de LBC.			
France	- FASEP (Études).		X	X
GEF	- Programme de 360 audits énergétiques sur 4 ans (partenariat avec le FED).		X	
Décentralisé	- Jumelages.		X	X

National				
FEC	<ul style="list-style-type: none"> - Prêts destinés à financer les projets d'investissement des collectivités territoriales. - Lignes de crédit destinées au financement de programmes pluriannuels d'investissement des collectivités territoriales. 	X		X
FDE	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier aux projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. - Soutien des entreprises de services énergétiques. - Réhabilitation des capacités de production de l'ONEE. - La SIE peut également prendre des participations, à travers le FDE, dans des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (par exemple, SDL pour l'éclairage public). 		X	X
FOGEER	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie des crédits d'investissement consentis par les établissements de crédit aux entreprises et opérateurs marocains voulant investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. 			X
FCCM	<ul style="list-style-type: none"> - Finance carbone (dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre). 	X		
FODEP	<ul style="list-style-type: none"> - Projets intégrés au procédé industriel qui visent, en plus de la dépollution industrielle, des économies de ressources (eau, énergie, etc.); projets en aval du procédé industriel qui permettent de réduire la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des rejets liquides et gazeux et des déchets solides. 		X	
FNE	<ul style="list-style-type: none"> - Dépollution des eaux domestiques et industrielles; gestion des déchets solides; prévention et lutte contre la pollution atmosphérique; projets pilotes de protection de l'environnement. 		X	X
Offre industrielle Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration industrielle: offre industrielle incitative à travers une aide financière du FDE, afin de promouvoir la fabrication locale des équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables et des équipements qui assurent une utilisation plus rationnelle de l'énergie. 		X	

Annexe 2. Projets de jumelage

Le jumelage est une initiative de la Commission européenne, qui a été initialement conçue pour aider les pays candidats à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour adopter, mettre en œuvre et appliquer la législation de l'UE. Depuis 2004, le jumelage est également disponible pour certains des pays partenaires voisins de l'Est et du Sud.

Les projets de jumelage mettent ensemble les compétences du secteur public des États membres de l'UE et des pays bénéficiaires, dans le but de renforcer les activités de coopération. Ils doivent donner des résultats opérationnels concrets pour le pays bénéficiaire, selon les termes de l'accord d'association entre ce pays et l'UE.

Pour mettre en place des projets, la Commission s'appuie sur la coopération et sur l'expérience administrative des États membres. Ils sont censés mobiliser des experts du gouvernement et d'autres organisations du secteur public. Les projets de jumelage sont construits autour du détachement d'au moins un expert à plein temps d'un pays membre - le conseiller résident de jumelage (RTA) - qui va travailler dans une administration du pays bénéficiaire. Les projets mobilisent un certain nombre d'actions gérées par l'organisme public du pays partenaire, y compris des ateliers, des sessions de formation, des missions d'experts, des visites d'étude et du conseil.

Cet instrument de renforcement des institutions aide les pays partenaires à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour adopter, mettre en œuvre et appliquer la législation de l'UE. Le jumelage vise à aider le transfert, à adopter et/ou à s'adapter à la législation, aux normes et pratiques de l'UE, et à moderniser les administrations des pays partenaires grâce à la réorganisation, à la rédaction des lois et règlements, et à travers le renforcement des capacités. Il est basé sur une coopération étroite entre l'administration d'une institution publique dans un pays de voisinage et l'institution équivalente dans un État membre de l'UE, dans un domaine spécifique lié à l'acquis communautaire ou dans tout autre domaine pertinent de la coopération.

Au Maroc, cinq projets de jumelage ont été lancés entre novembre 2014 et janvier 2015. Aucun d'entre eux ne se concentre sur l'énergie ou l'environnement. Un nombre important de projets de jumelage ont également été lancés depuis début 2014, parmi lesquels très peu d'entre eux ont un rapport avec le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Bien que les projets de jumelage ne semblent pas être la solution de financement la plus appropriée pour les projets prévus de développement urbain durable (PAED), ils peuvent contribuer de manière significative au renforcement des capacités des agences de l'énergie, des ministères ou d'autres acteurs pouvant jouer le rôle de coordinateur national de la Convention des maires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rapports fournis par le projet CES MED

- Rapports d'avancement bi-mensuels, de mars 2013 à février 2014.
- Inception report.
- Interim report 2, juillet-décembre 2013.
- Joint Research Centre Institute for Energy and Transportation (JRC-IET), Guidebook «How to Develop a Sustainable Energy Action Plan (SEAP) in South Mediterranean Cities ?».
- JRC-IET, «How to develop a SEAP in the Southern Mediterranean Partner Countries. The Baseline Emission Inventory».
- JRC-IET, «Projection à l'horizon 2020 pour fixer des objectifs de réduction des émissions dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée».
- Projet CES-MED au Maroc, «Compte rendu de la réunion du 27 juin 2013».
- «Termes de référence du projet régional "Promouvoir le développement des énergies durables dans les villes méditerranéennes" (CES-MED)», ENPI/2011/023-071 financé par l'Union européenne.

Documents sur l'énergie au Maroc

- Bilan des investissements dans le secteur de l'énergie et des mines, septembre 2013.
- Analyse des indicateurs énergétiques, avril 2013.

SITES WEB

Ministère de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement: www.mem.gov.ma

Ministère délégué auprès du ministère de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'environnement: www.environnement.gov.ma

Office national de l'électricité et de l'eau potable, branche électricité: www.one.org.ma

Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique: www.aderee.ma

Institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles: www.iresen.org

Société d'investissements énergétiques: www.siem.ma

Moroccan Agency for Solar Energy: www.masen.org.ma